



Programme d'accompagnement
et de certification

CPE durable

d'ENvironnement JEUnesse
2019-2020

CERTIFICATION
cpe DURABLE



Environnement
Jeunesse

SOMMAIRE

À PROPOS D'ENVIRONNEMENT JEUNESSE.....	3
L'organisme.....	3
À PROPOS DE CPE DURABLE	4
Survol du programme.....	4
Des actions concrètes sur plusieurs thématiques.....	4
OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME.....	5
L'intégration de l'éducation à l'environnement (ERE).....	5
La gestion durable dès la petite enfance : gage d'un avenir viable.....	5
LES NIVEAUX DE CERTIFICATION.....	6
Le processus de certification	6
Certification de niveau démarrage.....	6
Certification de niveau 1	7
Certification de niveau 2.....	7
Certification de niveau 3	7
Certification de niveau excellence.....	8
Renouvellement de la certification de niveau excellence.....	8
ACCOMPAGNEMENT ET RESSOURCES	9
Calendrier des événements, webinaires et suivis.....	9
Journées de formation et de réseautage	9
RECONNAISSANCE.....	10
TARIFICATION	11
Adhésion.....	11
Tarifs réguliers.....	11
Tarif spécial pour les membres de William.coop	11
ÉTAPES À SUIVRE	12
DATES IMPORTANTES	13
ANNEXE : LETTRE D'ENGAGEMENT.....	15

À PROPOS D'ENVIRONNEMENT JEUNESSE

L'organisme

Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse (ENJEU) est un organisme d'éducation relative à l'environnement qui vise à conscientiser les jeunes du Québec aux enjeux environnementaux, les outiller à travers ses projets éducatifs et les inciter à agir dans leur milieu. ENJEU est un réseau qui valorise le développement de l'esprit critique et qui donne la parole aux jeunes engagé-e-s afin qu'ils et elles fassent connaître leurs préoccupations, leurs positions et leurs solutions concernant les enjeux environnementaux actuels.

Nos objectifs sont les suivants :

- Développer les connaissances, les attitudes et les habiletés des jeunes pour qu'ils et elles puissent agir en tant qu'agent-e-s multiplicateur-trice-s dans leur milieu ;
- Informer et former les jeunes et les intervenant-e-s sur des enjeux environnementaux ;
- Rassembler et motiver les jeunes, les groupes de jeunes et les intervenant-e-s dans un réseau dynamique et favoriser les échanges à l'intérieur et à l'extérieur de ce réseau ;
- Concevoir, diffuser et mettre à jour des projets, des animations et du matériel pédagogique, ainsi que des outils de soutien à l'action, pour les jeunes ;
- Assurer le rayonnement d'ENJEU dans les milieux de l'éducation, de la jeunesse et de l'environnement ;
- Participer à des consultations et des débats publics sur les enjeux environnementaux et y promouvoir la place des jeunes et de l'éducation relative à l'environnement ;
- Initier les jeunes à la vie démocratique et à la gouvernance d'une organisation communautaire.

Les activités d'implication citoyenne et projets pédagogiques d'ENJEU touchent divers enjeux, dont la gestion des matières résiduelles, le transport, l'énergie et le climat, la consommation responsable, l'eau, et l'intégration de l'environnement et du développement durable en milieu institutionnel et commercial.

À PROPOS DE CPE DURABLE

Survol du programme

CPE durable est un programme d'accompagnement et de certification en gestion durable des Centres de la petite enfance du Québec (CPE). Le programme CPE durable est offert à l'ensemble des milieux de la petite enfance, soit les CPE, les garderies et les milieux de garde du Québec.

Le programme CPE durable touche à toute la communauté d'un établissement : les employé-e-s, les parents et les enfants sont impliqué-e-s dans les activités. Divisé en cinq niveaux, le programme CPE durable encourage l'éducation relative à l'environnement et au développement, et facilite la mise en place d'une gestion durable au rythme de l'établissement. Le programme CPE durable offre ainsi une expertise et un accompagnement en développement durable adaptés à la petite enfance, permettant d'implanter progressivement de saines pratiques de gestion durable.

La force du réseau s'appuie sur le partage de bonnes pratiques, la mise en œuvre d'initiatives inspirantes, la mesure des performances et le rayonnement de projets porteurs.

Le ministère de la Famille reconnaît d'ailleurs la certification CPE durable comme la seule démarche intégrée en développement durable pour les milieux de la petite enfance.

Des actions concrètes sur plusieurs thématiques

Faire partie de CPE durable, c'est rejoindre un réseau mobilisé qui met en place des actions concrètes en environnement et en développement durable :



Gestion des matières résiduelles



Préservation et valorisation de l'eau



Gestion de l'énergie et bâtiment



Aménagement paysager et biodiversité



Transport et mobilité



Éducation relative à l'environnement



Alimentation



Approvisionnement et entretien



Gestion des ressources humaines



Communauté et société



Événement écoresponsable



Gestion durable

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

L'intégration de l'éducation à l'environnement (ERE)

L'éducation relative à l'environnement (ERE) est conçue comme un processus permanent par lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement (sphères sociale, économique et environnementale) et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs. L'ERE est une composante incontournable de l'éducation globale dont l'éducation à la citoyenneté fait partie¹.

L'ERE vise donc à doter les citoyen·ne·s des outils du changement, leur permettant ainsi à la fois de comprendre les enjeux écologiques, économiques et sociaux contemporains et de leurs effets sur l'environnement et ainsi les amener à agir.

Concrètement, l'ERE se traduit par :

- ✓ Une variété d'actions : information, sensibilisation, animation, formation, accompagnement de projets collectifs, etc. ;
- ✓ Une grande richesse d'approches et de stratégies pédagogiques : active, immersive, globale (physique, affective, cognitive, imaginative), critique, etc. ;
- ✓ De nombreuses thématiques : l'agriculture, l'aménagement du territoire, la biodiversité, la consommation, l'eau, l'énergie, le climat, la mobilité, la nature, les politiques socio-économiques, la santé, la solidarité internationale, etc.

La gestion durable dès la petite enfance : gage d'un avenir viable

La gestion durable se définit comme une composante du système de gestion global d'un organisme. Elle inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour élaborer, réaliser et maintenir la politique environnementale ou de développement durable d'un établissement.

En ce sens, il convient que les établissements de la petite enfance développent un processus de gestion intégrant les composantes environnementales et sociales tout comme elles ont intégré, par exemple, la notion d'efficacité économique ou la santé-sécurité des travailleurs. Alors seulement, les structures de gestion durable seront considérées comme un investissement qui améliore la qualité de vie dès la petite enfance et qui protège les ressources et la santé des citoyen·ne·s actuel·le·s tout en assurant un avenir viable aux générations futures.

¹ Source : UNESCO-PNUE,1990. « Stratégie internationale d'action en matière d'éducation et de formation relatives à l'environnement pour les années 1990 ».

LES NIVEAUX DE CERTIFICATION

Le programme CPE durable est basé sur une progression par acquis au rythme de chacun pour des bases solides et pérennes : intégration d'outils de gestion durable, mise en place d'initiatives et organisation d'activités visant différents volets du développement durable, le tout dans une optique d'amélioration continue.

Le programme est divisé en cinq (5) niveaux de certification permettant d'implanter une gestion durable dans une démarche à long terme. Le processus de certification offre un cadre structurant qui permet à terme d'améliorer les pratiques des établissements.

Le niveau démarrage constitue la première étape de la démarche et permet aux établissements de se familiariser avec la démarche tout en posant les bases de la gestion durable. Il est accessible pour tout établissement souhaitant amorcer un changement dans ses pratiques ou structurer sa démarche de développement durable.

L'atteinte du niveau de certification excellence, qui reflète l'amélioration continue en matière de gestion environnementale ou durable, est le point culminant de la démarche.

Il n'y a aucune obligation de postuler pour le niveau supérieur année après année, un établissement pouvant renouveler le même niveau autant de fois qu'elle le désire, afin de construire des bases solides.

 CERTIFICATION
DURABLE
démarrage

 CERTIFICATION
DURABLE
niveau 1

 CERTIFICATION
DURABLE
niveau 2

 CERTIFICATION
DURABLE
niveau 3

 CERTIFICATION
DURABLE
excellence

Le processus de certification

L'établissement dispose d'un (1) an pour atteindre les critères posés par un niveau de certification. À la fin de l'année, il devra remettre un rapport qui sera analysé par un comité d'expert-e-s (le comité aviseur) qui évaluera la candidature au regard du dossier fourni par l'établissement. Une lettre de recommandation et les résultats de l'analyse seront ensuite envoyés par courriel à la direction. Les responsables seront invité-e-s à recevoir leur certificat de reconnaissance lors d'une cérémonie.

Certification de niveau démarrage

Lors d'une première participation au programme, les établissements sont automatiquement inscrits au niveau démarrage. Il s'agit de se familiariser avec le programme et de poser les bases permettant de préparer des projets et de communiquer efficacement.

Au cours de l'année de certification, l'installation doit :

- Créer un comité environnemental ou de développement durable ;
- Dresser le portrait de l'établissement (diagnostic initial) ;
- Identifier les priorités de l'établissement suite au diagnostic ;
- Se familiariser avec les guides et les ressources du programme ;
- Mettre en œuvre au moins une (1) action environnementale ou de développement durable ;
- Suivre une formation sur la gestion durable (pour la direction) ;

- Se familiariser avec la communication environnementale et intégrer au moins un (1) outil de communication auprès de la communauté de l'établissement.

Certification de niveau 1

Pour obtenir la certification de niveau 1, le CPE doit :

- Maintenir les exigences posées par le niveau démarrage ;
- Accueillir deux (2) formations destinées aux membres du comité sur des thématiques qui rejoignent deux (2) thématiques de l'environnement ou du développement durable ;
- Élaborer un plan d'action en environnement ou en développement durable couvrant minimalement l'année en cours ;
- Mettre en œuvre dans l'année en cours au moins une (1) nouvelle action environnementale ou de développement durable.

Certification de niveau 2

Pour obtenir la certification de niveau 2, le CPE doit :

- Maintenir les exigences posées par le niveau 1 ;
- Accueillir deux (2) formations destinées aux membres du comité sur des thématiques qui rejoignent deux (2) thématiques de l'environnement ou du développement durable (voir note 2) ;
 - Au moins une (1) de ces deux (2) formations doit également s'adresser à l'ensemble du personnel ;
- Évaluer ou dresser le bilan annuel du plan d'action en environnement ou en développement durable en comité ;
- Élaborer et adopter en comité une politique environnementale ou de développement durable ;
- Mettre en œuvre dans l'année en cours au moins une (1) nouvelle action environnementale ou de développement durable.

Certification de niveau 3

Pour obtenir la certification de niveau 3, le CPE doit :

- Maintenir les exigences posées par le niveau 2 ;
- Accueillir deux (2) formations destinées aux membres du comité sur des thématiques qui rejoignent deux (2) thématiques de l'environnement ou du développement durable (voir note 3) ;
 - Au moins une (1) de ces deux (2) formations doit également s'adresser à l'ensemble du personnel ;
 - Au moins une (1) de ces deux (2) formations doit également s'adresser aux parents ou aux enfants ;
- Dresser un bilan environnemental ou de développement durable de l'installation (à rééditer tous les 5 ans) ;
- Mettre à jour le plan d'action en fonction des recommandations formulées dans le bilan environnemental ou de développement durable ;

² Par exemple, pour les activités de formation, une (1) activité peut être donnée aux membres du comité et au personnel, et une (1) autre peut être donnée uniquement aux membres du comité.

³ Par exemple, pour les activités de formation, une (1) activité peut être donnée aux membres du comité et au personnel, et une (1) autre peut être donnée aux membres du comité et aux enfants. Ou encore, une (1) activité de formation peut être donnée aux membres du comité uniquement, et une autre formation peut être donnée aux membres du comité, au personnel et aux parents.

- Mettre en œuvre dans l'année en cours au moins une (1) nouvelle action environnementale ou de développement durable.

Certification de niveau excellence

Pour obtenir la certification de niveau excellence, le CPE doit :

- Maintenir les exigences posées par le niveau 3 ;
- Accueillir deux (2) formations destinées aux membres du comité sur des thématiques qui rejoignent deux (2) thématiques de l'environnement ou du développement durable (voir note 4) ;
 - Au moins une (1) de ces deux (2) formations doit également s'adresser à l'ensemble du personnel ;
 - Au moins une (1) de ces deux (2) formations doit également s'adresser aux parents ;
 - Au moins une (1) de ces deux (2) formations doit également s'adresser aux enfants ;
- Créer un fonds d'intervention en environnement ou en développement durable ;
- Mettre en œuvre dans l'année en cours au moins une (1) nouvelle action environnementale ou de développement durable.

Renouvellement de la certification de niveau excellence

Pour le renouvellement du niveau excellence pour une deuxième année, une troisième année et ainsi de suite, l'établissement devra démontrer le maintien des nouvelles actions environnementale ou de développement durable mises en œuvre dans les années antérieures.

Le programme CPE durable est basé sur le principe d'amélioration continue ; le renouvellement du niveau excellence sera conditionnel, chaque année, au maintien de l'atteinte de l'ensemble des exigences et à la mise en œuvre d'au moins une nouvelle action.

⁴ Par exemple, pour les activités de formation, une (1) activité peut être donnée aux membres du comité et au personnel, et une (1) autre peut être donnée aux membres du comité, aux parents et aux enfants. Ou encore, une (1) activité de formation peut être donnée aux membres du comité uniquement, et une autre formation peut être donnée aux membres du comité, au personnel, aux parents et aux enfants. Ou encore, une (1) activité de formation peut être donnée aux membres du comité et au personnel, une (1) formation aux parents, et une (1) formation aux enfants pour un total de trois (3) formations dans l'année.

ACCOMPAGNEMENT ET RESSOURCES

Dès leur adhésion au programme CPE durable, les établissements bénéficient d'un soutien tout au long de l'année de la part de l'équipe d'Environnement JEUnesse ainsi que d'un accès à distance à des ressources, des outils et une communauté de pratique dynamique :

- Accès en ligne à des guides par niveau et des guides d'actions détaillés, regroupés par indicateurs environnementaux et de développement durable ;
- Canevas d'outils de gestion durable adaptés aux établissements de la petite enfance ;
- Accès à des journées de formations et des webinaires gratuits ;
- Suivi en tout temps par temps offert par téléphone ou par courriel par notre équipe ;
- Suivis trimestriels par niveau à distance ;
- Bulletin mensuel du réseau CPE durable ;
- Gabarit de rapport ;
- Une vitrine virtuelle de projets inspirants.



Les ressources sont accessibles dans la section réservée aux membres du réseau sur le site web d'ENvironnement JEUnesse.

Notre équipe est disponible tout au long de l'année pour offrir une aide personnalisée et répondre aux questions. Les demandes d'information pour la rédaction du rapport d'activités sont offertes jusqu'à une semaine avant la date limite de remise des dossiers⁵. Ainsi, les établissements ont jusqu'au 5 août 2020 à 17 h 00 afin de transmettre leur demande d'information.

Calendrier des événements, webinaires et suivis

- Octobre ou novembre : cérémonie de remise des certificats et après-midi de formation et de réseautage pour les établissements membres du réseau ;
- Décembre : webinaire de formation sur la gestion durable en petite enfance ;
- Février : première rencontre de suivi à distance par niveau ;
- Avril : journée de formation et de réseautage pour les établissements membres du réseau ;
- Mai : deuxième rencontre de suivi à distance par niveau ;
- Juillet : troisième rencontre de suivi à distance d'aide à la préparation des rapports.

Journées de formation et de réseautage

Un des objectifs du programme depuis sa création est de créer une communauté de pratique et d'échanges d'établissements de la petite enfance engagés vers une transition environnementale ou durable. ENvironnement JEUnesse anime et mobilise le réseau CPE durable en proposant à ses membres plusieurs moments dans l'année dédiés à la formation et au réseautage. Véritables pépinières et catalyseurs à projets, ces événements permettent aux participant-e-s de partager leurs initiatives locales afin de les essayer dans le réseau. Implantation de débarbouillettes lavables, création de potagers pédagogiques, aménagement de cours égologiques et approvisionnement responsables sont quelques exemples de thématiques et d'actions abordées lors de ses journées inspirantes. Grâce à une programmation variée, ces journées sont aussi l'occasion pour les membres

⁵ L'accompagnement offert par l'équipe d'ENvironnement JEUnesse ne peut garantir d'une manière l'obtention du niveau de certification visé. Les dossiers sont analysés uniquement sur la base des documents remis par l'établissement par le comité avisé.

des comités de venir se former sur des sujets et enjeux pointus de l'environnement et du développement durable.

Ces événements sont ouverts à toutes personnes impliquées dans le programme CPE durable (directions, employé-e-s, etc.).



La participation aux journées de formation et de réseautage du programme CPE durable est reconnue comme des activités de formations valides pour répondre aux exigences à partir du niveau 1.

RECONNAISSANCE

Remise des certificats

Un événement de remise des certificats est organisé chaque année pour souligner les efforts soutenus des participant-e-s. Il s'agit également de l'occasion idéale pour les directions et les intervenant-e-s impliqué-e-s dans les projets de l'année de se rencontrer et d'échanger, mais aussi de rencontrer les divers partenaires du programme. La remise des certificats par l'équipe d'ENvironnement JEUnesse, avec prise de photo officielle, est généralement suivie d'une activité de formation et de réseautage.

Devenir hôte d'un événement

L'équipe de la certification aime travailler de concert avec les établissements pour l'organisation des événements de réseautage, dans le but premier de faire profiter l'hôte de cette expérience enrichissante, mais aussi pour lui donner une certaine visibilité dans le réseau et promouvoir des intervenant-e-s locaux. Un des privilèges d'hôte consiste en la possibilité de proposer des thématiques et des idées d'intervenant-e-s sur des sujets qui l'interpellent particulièrement.

TARIFICATION

Adhésion⁶

L'inscription au programme CPE durable se fait sur une base annuelle et comprend plusieurs services :

- Une adhésion au réseau CPE durable ;
- Des outils de gestion durable adaptés au milieu de la petite enfance : diagnostic, plan d'action, politique environnementale ou de développement durable, etc.
- Un accompagnement personnalisé : formations, webinaires et suivis réguliers de la part de notre équipe pour s'assurer du bon déroulement de votre démarche tout au long de l'année ;
- Des guides d'actions détaillés, regroupés par indicateurs environnementaux et de développement durable ;
- Un bulletin de nouvelles mensuel dédié aux membres couvrant l'actualité environnementale dans le milieu de la petite enfance ainsi des initiatives inspirantes et bien plus ;
- Une analyse professionnelle du rapport produit par l'établissement, avec des pistes de recommandation personnalisées ;
- L'émission d'un certificat de reconnaissance selon le niveau atteint ;
- La participation à deux (2) événements de réseautage par année, dont un (1) événement de remise des certificats ;
- Un accès à une communauté active et engagée ;
- Une visibilité accrue au sein du réseau, dans les outils de communication d'ENvironnement JEUnesse et les médias.

Tarifs réguliers

- Tarif solidaire pour les CPE de 312 \$ par an, soit 26 \$ par mois ;
- Tarif pour les garderies et autres milieux de la petite enfance de 414 \$ par an, soit 34,50 \$ par mois.

Tarif spécial pour les membres de William.coop⁷

À titre de fournisseur officiel de William.coop, ENJEU offre un rabais exclusif de 5 % aux établissements membres de la coopérative lors de leur inscription au programme CPE durable.

Pour bénéficier du rabais, les membres doivent passer par le portail en ligne de la coopérative.

1. À partir du site web william.coop, connectez-vous avec votre code utilisateur et mot de passe.
2. Commandez ensuite votre inscription au programme CPE durable via la boutique en ligne en cliquant sur l'onglet *Boutique*.
 - Nom du produit : Certification CPE durable
 - Code produit : 0001
 - Catégorie : Consultant

Pour toute question relative à procédure en ligne, veuillez contacter :

Michel Barré | Directeur, service clientèle | William.coop
1 855 788-8870 poste 409

⁶ L'adhésion se fait par établissement. Si un établissement compte plus d'une installation, que ses politiques et mesures environnementales s'appliquent à toutes les installations, que le bilan et le rapport d'activités couvrent l'ensemble des installations, on comptera une seule adhésion. Si un établissement compte plusieurs installations, mais que ceux-ci ont des politiques et des mesures différentes, des comités différents et plusieurs rapports d'activités, chaque installation représentera une adhésion distincte. Enfin, si une seule installation d'un établissement qui compte plusieurs installations souhaite rejoindre le réseau CPE durable, l'installation peut s'inscrire à titre individuel sans que ces activités doivent être offertes à l'ensemble des installations de l'établissement. Dans ce cas, seule l'installation ayant adhéré à CPE durable pourra se voir décerner une certification.

⁷ Pour devenir membre de la coopérative consultez le site web de William.coop

ÉTAPES À SUIVRE

1. Démontrer un intérêt

Tout établissement intéressé à participer au programme CPE durable doit présenter une lettre d'engagement mentionnant le niveau souhaité ainsi que les critères requis pour atteindre ce niveau. Un exemple est disponible en annexe.

2. Acquitter les frais d'adhésion et d'inscription

Afin de bénéficier du programme d'accompagnement et de reconnaissance CPE durable, les établissements doivent être membre d'ENvironnement JEUnesse. L'adhésion coûte 100 \$ pour trois (3) ans.

L'inscription au programme CPE durable se fait sur une base annuelle et coûte 312 \$ pour les CPE et 414 \$ pour les garderies et autres milieux de la petite enfance. Ce montant couvre, entre autres, les frais liés à la gestion de la certification, les coûts d'impression du certification et l'utilisation des logos. Pour tous les services compris, consulter la section TARIFICATION.

L'inscription sera validée suite à la réception du paiement et un courriel de bienvenue avec toutes les informations sera envoyé.

3. Se tenir informé-e et participer aux activités du programme au courant de l'année

Une fois une fois que votre établissement est officiellement inscrit dans la démarche CPE durable, toutes et tous les membres du comité environnemental ou de développement durable et la direction sont invité-e-s à participer et contribuer activement aux activités du programme. Lors d'une première participation, les membres de la direction doivent suivre la formation sur la gestion durable offerte à distance par notre équipe.

Consultez le calendrier des activités et les dates importantes à la page 13.

4. Déposer un rapport d'activités

Avant de recommander la certification d'un établissement, ENvironnement JEUnesse doit procéder à une évaluation du rapport d'activités faisant état des diverses actions et initiatives de l'institution.

Il est à noter qu'aucun dossier ne sera évalué si l'établissement ne s'est pas acquitté des frais d'inscription avant la date limite ou si le rapport d'activités n'a pas été déposé dans le format requis, et ce, avant la date limite.



Un gabarit de rapport est fourni ainsi qu'une aide à la préparation.

DATES IMPORTANTES

30 novembre 2019

Date limite pour l'inscription au programme *CPE durable*

Octobre ou novembre 2019

Cérémonie de remise des certificats et journée de formation et de réseautage

Décembre 2019

Webinaire de formation sur la gestion durable en petite enfance

Février 2020

Première rencontre de suivi à distance par niveau

Avril 2020

Journée de formation et de réseautage

Mai 2020

Deuxième rencontre de suivi à distance par niveau

Juillet 2020

Troisième rencontre de suivi à distance d'aide à la préparation des rapports

5 août 2020 à 17 h 00

Date limite pour transmettre une demande d'information concernant le rapport d'activités

14 août 2020 à 17 h 00

Date limite du dépôt du rapport d'activités pour évaluation par le comité aviseur du programme⁸

Octobre ou novembre 2020

Cérémonie de remise des certificats

Rapport d'activités

La période couverte par le rapport d'activités est du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020.

⁸ Aucun délai supplémentaire ne sera accordé. Notez également que les demandes d'information pour la rédaction du rapport d'activités sont offertes jusqu'à une semaine avant la date limite de remise des dossiers. Ainsi, les établissements ont jusqu'au 5 août 2020 à 17 h 00 afin de transmettre leur demande d'information.

POUR NOUS JOINDRE

ENvironnement JEUnesse

Par la poste

ENvironnement JEUnesse
3000, rue Omer Lavallée, bureau 122
Montréal (Québec) H1Y 3R8

Par téléphone

514-252-3016
1-866-377-3016

Par courriel

infoenjeu@enjeu.qc.ca

En ligne

www.enjeu.qc.ca
www.facebook.com/environnement.jeunesse
www.twitter.com/ENJEUquebec

ANNEXE : Lettre d'engagement

[Votre en-tête et logo]

Catherine Gauthier
Directrice générale
ENvironnement JEUnesse
3000, rue Omer Lavallée, bureau 122
Montréal (Québec) H1Y 3R8

[Ville], le [jour] [mois] 2019

Objet : Lettre d'engagement pour le niveau [préciser le niveau ciblé] du programme CPE durable pour l'année 2019-2020

Madame,

Par la présente, [nom de l'établissement] s'engage à participer au programme CPE durable d'ENvironnement JEUnesse. Pour l'année 2019-2020, notre établissement vise l'atteinte du niveau [préciser le niveau ciblé]. Pour ce faire, [nom de l'établissement] déploiera des efforts en vue de :

[Vous pouvez ici détailler votre engagement ou les efforts que vous déploierez afin d'atteindre votre objectif. Astuce : vous pouvez ici reprendre les exigences du niveau ciblé détaillées aux pages 6 à 8.]

L'obtention du niveau [préciser le niveau ciblé] du programme CPE durable permettra de reconnaître l'engagement et les réalisations de [nom de l'établissement] en matière environnementale et de développement durable. Ces réalisations s'inscrivent également dans l'atteinte des objectifs de notre mission éducative, tout en contribuant à un avenir viable.

[Votre formule de salutation]

[Signature]

[Nom], [Titre ou fonction] | [Nom de l'établissement]



CERTIFICATION
cpe DURABLE


**Environnement
Jeunesse**